



Fonction publique / non-paiement heures travaillées

Par **brother**, le **31/05/2019** à **21:57**

A l'occasion de mon départ volontaire de la fonction publique de l'Etat, mon bilan horaire a fait apparaître un reliquat de 32 heures travaillées, que l'institution (EPA Météo-France) ne veut pas me payer. Ceci au motif que les arrêtés d'application du Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, relatif au paiement des heures supplémentaires dans la fonction publique, n'ont pas été pris par l'établissement. Cette position vous paraît-elle réglementaire et comment procéder, éventuellement, pour faire valoir mes droits à une indemnisation?.